

Lutte contre la Réforme des Retraites

Contribution de l'UNIRS 13

Quelques éléments de réflexion

Constat

Actuellement, après des semaines de grèves et de mobilisation, le système à points demeure dans sa nature et son fondement même, tel qu'il a été présenté dès juillet 2019 par Delevoye :

un système étatisé, une simple ligne dans le budget de l'État avec le gouvernement aux manettes qui aura in fine tous les pouvoirs de la Caisse Nationale Universelle de Retraite, notamment sur le taux d'acquisition et de service du point applicable dès 2022 (article 9).

Dans ce système, la retraite fera partie intégrante des dépenses sociales avec un taux à ne pas dépasser et même à baisser dans le PIB (13,8% aujourd'hui puis une baisse de 0,3% pour la génération avant 1975, de 0,2% pour celle de 1975 et au moins autant au-delà)

Notre régime de retraite solidaire ne relevait en aucune façon des dépenses sociales avec la cotisation, part salariale et patronale, cette part de notre salaire échappant aux profits et aux dividendes, mise dans un pot commun dans une solidarité intergénérationnelle.

Seule l'Union Européenne la comptabilisait en tant que « prélèvement obligatoire » l'intégrant dans la part du PIB.

Conséquences

Avec le système à points, la cotisation sociale est dénaturée dans un système basé sur le cumul de points strictement individuel sans mécanisme de solidarité. Tout ce qui relève de la solidarité, congé maternité, invalidité, maladie, périodes de chômage est réduit à des points aléatoires dans un Fonds Universel à part, financés par l'impôt et ouvrant directement à l'assurance privée.

Un gouvernement ça trompe énormément :

⇒ sur la période de transition

Le gouvernement, voulant toujours nous tromper, a pris des dispositions sur l'âge « pivot » et sur la période de transition.

En premier lieu, la Caisse Nationale Universelle de Retraite sera créée le 1er décembre 2020, avec comme conséquence la disparition des autres caisses.

Cette loi avec ce système à points sera appliquée à partir du 1er janvier 2022 pour les générations nées à partir du 1er janvier 2004 et à partir du 1er janvier 2025 pour celles nées à partir du 1er janvier 1975 avec assiette et taux de cotisations identiques pour tous les assurés/es au 1er Janvier 2025 (article 62).

Les premières retraites versées du système à points arriveront en 2037 (génération à partir de 1975) Pendant cette période de transition 2025/2037, c'est le système actuel qui versera les retraites.

Mais tout reste dans le flou, renvoyé à des ordonnances !

En 2037, lors du changement de retraite avec ce système à points unique, on nous assure que les droits déjà acquis demeureront et seront transformés en points, comme si les personnes partaient à la retraite à cette date mais sans aucune précision, dans une incertitude totale !.

Avec ces périodes de transition, il y aura de fortes inégalités entre les générations d'une même famille ! (Âge et montant de la retraite !)

⇒ sur l'âge « pivot »

En ce qui concerne l'âge « pivot » et d'« équilibre », c'est une entourloupe de plus.

Dans ce système, on passe d'une augmentation de la durée de cotisations à une logique d'âge qui ne cessera d'augmenter et qui diminuera toujours plus la retraite.

L'âge « pivot » rebaptisé « d'équilibre » revient à 65 ans (et pas à 64 ans) pour la génération 1975 et cela en 2037. Il amputera le montant de la retraite de 5% par an soit de 5, 10, 15, 20%... avec ce taux fixé aujourd'hui.

Un malus généralisé !

Et, ce « pivot » se décalera de génération en génération en fonction de l'espérance de vie : 65 ans pour la génération 1975, 66, 67 ans pour les générations 1990 etc. (article 10).

De plus, c'est profondément injuste pour ceux ayant cotisé 43 ans et commencé à travailler à 20/22 ans et qui perdront 5, 10, 15% de leur retraite ! Ce malus s'appliquera à tous les régimes.

Il s'agit de faire travailler toujours bien au-delà de 62 ans donc bien au-delà de l'espérance de vie en bonne santé. Le chômage des jeunes et des seniors s'aggravera inmanquablement.

On sait que quand on est passé de 60 à 62 ans, celles et ceux sans emploi le sont resté/es et, actuellement près de 60% sont sans emploi quand elles/ils prennent leur retraite. Celles et ceux au chômage seront-ils contraints de prendre leur retraite à 62 ans avec tous ces malus ? Le gouvernement n'y répond pas en renvoyant à l'assurance chômage dont il a la main... !

La fin d'un système, le début de l'arbitraire

Dès le vote de la loi, la caisse sera créée avec un rôle de pilotage et de contrôle pour l'équilibre du système de retraites. La conférence de financement doit trouver des recettes immédiates pour un retour à l'équilibre financier en 2027, sans augmenter les cotisations. Il y aura donc des droits encore bafoués avec des mesures d'économie pénalisantes (12 milliards d'après le gouvernement) pour celles et ceux non concernées par le système à points ni l'« âge d'« équilibre ».

Quitte à les prendre dans un passage en force avec des ordonnances avec éventuellement le retour à l'âge « pivot » dès la mise en place de la loi en 2022 ! Les retraité/es actuel/le en seront impacté/es.

Dès le vote de cette loi délétère, c'est la fin définitive de notre système de retraite solidaire pour tout le monde

Ce système devra être en équilibre en permanence sur une période de 5 ans et tous les paramètres seront revus une fois par an, âge de départ, âge d'« équilibre » avec un taux de malus, valeur d'acquisition comme de service du point.

Avec un fossé entre ce que l'on aura cotisé et le point reversé !

Tout est centré sur l'équilibre financier et la part du PIB.

Il n'est jamais question du taux de remplacement par rapport au salaire. La retraite, sans plus aucune garantie, devient une simple variable d'ajustement budgétaire au bon vouloir du gouvernement et selon les exigences de la Commission de Bruxelles. Comme pour l'Assurance Maladie, chaque recul de la Sécurité Sociale profite aux assurances privées.

La liquidation de notre régime de retraite va permettre aux assurances privées et aux fonds de pension de s'accaparer cette manne financière

Avec ce système à points, ils éliminent la branche retraite de la Sécurité Sociale.

L'attaque frontale contre la Sécurité Sociale se poursuit en organisant son déficit en ne compensant pas la baisse des cotisations sociales décidée par le gouvernement, en y mettant des recettes qui relèvent du budget de l'État comme le FSV (Fond Social Vieillesse)

Et pour parachever la fin progressive de notre régime de Sécurité Sociale, le gouvernement prévoit pour 2021 d'absorber la loi de Financement de la Sécurité Sociale dans la loi de Finances !

En supprimant la pension de retraite de la Fonction Publique et des régimes spéciaux inséparable de leur statut, on s'attaque en même temps à tous les Services Publics

**Ce combat contre ce système à points s'inscrit dans un combat
contre la destruction de tout notre modèle social**